

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent de la délibération n°1 à la délibération n°2, présent de la délibération n°3 à la délibération n°18), Sylviane FERRARO, Véronique MURZILLI, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN (absent de la délibération n°1 à la délibération n°2, présent de la délibération n°3 à la délibération n°18), Raymond PETIT, Fabienne THOMAS, Serge SOLER, Christian RIOU (absent de la délibération n°1 à la délibération n°5, présent de la délibération n°6 à la délibération n°18), Jacques GRAU, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Jean-François LAPORTE, Pascal DUPUY, Martine SIMONETTI, Thierry ROUX, Mireille PEREZ, Amandine JACQUARD, Gérard GERENT, Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU, Vivian POINT

Absents : Anne-Marie KOVACEVIC, Steven FERRARO, Vincent JULLIEN

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Ingrid APPRIOU, Sandrine LAGNEAU, Valérie TORMO, Denis RENASSIA, Emilie CATILLON, Ronan PATURAU

A été nommée secrétaire de séance : Madame Martine SIMONETTI

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Martine SIMONETTI ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2019
Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

- 1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU
Après en avoir délibéré,
PREND ACTE des décisions du maire.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- 2. APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU
Après en avoir délibéré,
APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.
Adopté à l'unanimité

3. TARIFS D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE EN 2020 HORS PROGRAMMATION DU POLE CULTUREL (Commission des Finances du 29/10/2019) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

AJOUTE les tarifs ci-dessous pour le concert du 6 juin 2020:

DATE HORAIRE	LIEU	PRESENTATION MANIFESTATIONS	GRATUIT	PLEIN TARIF	TARIFS REDUITS	TARIF ENFANT (≤14 ans)	PASS FAMILLE	Ticketnet / FNAC
Samedi 6 juin 2020 à 21 H	Salle des Fêtes	CONCERT AMEL BENT		25 €	20 €	10 €	NON	OUI

PRECISE que les autres tarifs votés par délibération du 23 mai 2019 restent inchangés.

Adopté à l'unanimité

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) (Commission Finances du 29/10/2019) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la SEAM permettant de recevoir une aide financière pour l'achat de partitions, utilisées lors des activités d'enseignement musical de l'école de musique et de danse de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ENTENTE BOULISTE SORGUAISE (Commission des Finances du 29/10/19) – Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'Entente bouliste Sorguaise

PRECISE que les crédits seront pris sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » du budget principal 2019.

Adopté à l'unanimité

6. ANNULATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC) CONCERNANT LES FRAIS POSTAUX (Commission des finances du 29/10/19) – Rapporteur : Jacques GRAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'annulation de la délibération DEL_2019_074 du 23 mai 2019.

Adopté à l'unanimité

7. MISE A DISPOSITION DES MOYENS DE PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES (Commission des Finances du 29/10/2019) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des mises à disposition du personnel sur les budgets annexes disponible à la Direction des Finances.

PRECISE que ces taux d'affectation s'appliqueront à compter de l'exercice 2019.

DIT que ces taux resteront inchangés jusqu'à nouvelle délibération.

Adopté à la majorité

3 abstention(s) : (Gérard GERENT, Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU).

8. TARIFS POUR LES FETES DE NOEL 2019 (Commission des Finances du 29/10/2019) – Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° DEL2019 163 du 17 octobre 2019,

AJOUTE le tarif ci-dessous :

- Location de patins pour la patinoire : 2 €/location.

PRECISE que les autres tarifs votés par délibération du 13 Décembre 2018 restent inchangés.

DIT que ces recettes seront encaissées par la régie du CESAM.

Adopté à l'unanimité

9. SUBVENTION AU SORGUES BASKET CLUB (SBC) (Commission des Finances du 29/10/19) – Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 30 000 € au SBC

PRECISE que les crédits seront pris sur l'imputation comptable 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget principal 2019.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

10. DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE DU LOTISSEMENT « LA POINTUE » SITUE ALLEE LOUIS METRAT (Commission de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat en date du 31/10/2019) – Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M. le Général Stéphane Arnault portant sur la dénomination de la voirie du lotissement « La Pointue » dont il est l'aménageur,

DECIDE de procéder à la dénomination de la troisième voie privée ouverte à la circulation publique du lotissement dénommé « La Pointue » situé allée Louis Métrat,

ADOpte la dénomination de la dite voirie

- L'axe Nord : Allée grange de la Pointue ;

DIT qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des futures constructions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

11. ACQUISITION D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION CADASTREE DV 2 SITUEE 69 RUE DU CHATEAU AUX CONSORTS CONTI EN CENTRE VILLE DE SORGUES (Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 31/10/2019) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir l'immeuble situé 69 rue du Château, cadastré DV 2, d'une superficie de 167 m² moyennant la somme totale de 179 000 euros.

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,
- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
- la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

PROXIMITE ET COHESION / POLITIQUE DE LA VILLE

12. VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS DE LA SUBVENTION VALORISEE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF/MSA 2015-2018, SOLDE 2018 (Commission Proximité & Cohésion / politique de la ville du 30/10/19) – Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement du solde 2018 concernant la subvention valorisée au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 aux associations éligibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le solde et à signer toutes les pièces s'y rapportant

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

Adopté à l'unanimité

13. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENFANCE JEUNESSE CAF/MSA 2019-2022 (Commission proximité et cohésion du 30 Octobre 2019) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocation Familiales du Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse pour la période 2019-2022

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

14. CREATION D'UN CONTRAT NON PERMANENT – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi non permanent de technicien

DIT que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du grade de technicien.

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

Adopté à la majorité

3 abstention(s) : (Gérard GERENT, Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU).

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL –

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la création de :

- un poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 24h30
- deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- deux postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 31h30
- deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24h30
- quatre postes d'agent de maîtrise principal
- un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- deux postes d'auxiliaire puéricultrice principal de 1^{ère} classe
- quatre postes de brigadier chef principal

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

16. REPAS DE NOEL DES AINES SORGUAIS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE VOLTAIRE A NIMES – Rapporteur : Raymond PETIT

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le partenariat avec le lycée Voltaire de NIMES pour le repas des aînés de Sorgues

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

17. REGULARISATION COMPTE 45621 – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Comptable Public à passer toutes les écritures d'opérations d'ordre non budgétaires nécessaires à la régularisation de cette opération et sans que ces données n'aient un impact sur le résultat comptable du compte administratif de la ville telles que ci-dessous :

Débit compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et Crédit compte 45621 « Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au département – Dépenses » pour un montant de 574 430,43 €.

Adopté à l'unanimité

18. SIGNATURE DE LA CONVENTION « ECOLES DE MUSIQUE » AVEC LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec la SEAM autorisant la reproduction par reprographie des œuvres de musique dans le cadre des activités d'enseignement musical de l'école de musique et de danse de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune, imputation budgétaire 6236.

Adopté à l'unanimité

Sorgues, le 20/11/19
Le Maire

Thierry LAGNEAU

